



MIGRATIONS :

# METTRE FIN AU NARRATIF NÉGATIF

---

Robin Sprumont - Décembre 2023

Les termes utilisés pour définir les migrations sont fondamentaux. Pourtant, s'y retrouver dans le vocabulaire lié à la migration n'est pas une mince affaire, surtout lorsque de nombreux médias, discours politiques ou autres personnalités publiques ont tendance à véhiculer des clichés qui peuvent brouiller ce qu'est la réalité migratoire aujourd'hui. Ces clichés, qui orientent l'information en défaveur des personnes migrantes, contribuent à la création d'un sentiment de peur et d'insécurité largement infondé.

Par ailleurs, beaucoup de définitions retrouvées dans les lexiques sur la migration sont purement légales et, si connaître le droit derrière les mots est nécessaire, il est surtout essentiel de comprendre les **réalités** qui se cachent derrière ces définitions.

Ainsi, le terme générique de « **migrant** » désigne une personne qui se déplace, volontairement ou non, de manière temporaire ou permanente, de son lieu de résidence habituelle vers une autre région ou dans un autre pays.

Cette définition, qui ne correspond pas à un statut juridique particulier, permet de se rendre compte du caractère extrêmement englobant du terme : il ne désigne qu'un processus de déménagement et de réinstallation, sans distinction en fonction du niveau d'éducation, de la richesse, de la nationalité, ni de la raison à l'origine du déplacement. Il recouvre ainsi bon nombre de réalités.

Plusieurs **déductions** peuvent être faites de cette définition.

1. La migration n'est **pas qu'un phénomène international**.

En effet, le mouvement migratoire peut également s'inscrire à un niveau plus local, sans que ne soient franchies les (ou la) frontières d'un ou plusieurs pays.

En ce sens, il est important de relever que sur les près de 110 millions de personnes déplacées de force dans le monde à la fin de l'année 2022, plus de 60 millions l'étaient à l'échelle **nationale**, dans une autre région que celle de leur résidence habituelle. Cela signifie concrètement que la majorité des personnes déplacées ne quittent pas leur pays d'origine, mais sont contraintes de se réfugier ailleurs dans le territoire, où le risque à l'origine de la fuite n'est pas ou est moins présent.

2. La migration nous concerne **tous**.

La migration est un phénomène **naturel** : de tous temps, tous les êtres vivants ont toujours migré. Pour l'**espèce humaine** en particulier, la recherche de meilleures conditions de vie et de travail est depuis toujours, légitimement, à l'origine de déplacements de populations.

Pourtant, bien que la migration nous concerne toutes et tous en tant qu'êtres humains, une distinction est fréquemment réalisée dans nos pays développés entre le migrant « classique » et l'expatrié, dont le niveau d'éducation, de richesse, la classe sociale élevée, voire l'origine ethnique en feraient un « meilleur migrant ». Une hiérarchie artificielle est ainsi créée, entre personnes considérées comme désirables, bénéfiques à la société, et d'autres dont la contribution à la société d'accueil est constamment remise en question.

Une telle différenciation n'a absolument aucun fondement, et démontre l'importance des mots lorsqu'il s'agit d'appréhender le phénomène migratoire.

### 3. De nombreuses **causes** sont à l'origine des mouvements migratoires.

Il peut s'agir de motifs présents dans le pays de destination, **incitant** les personnes à quitter volontairement leur pays d'origine (facteurs d' « attraction ») :

- Présence de membres de la famille,
- Poursuite d'études,
- Opportunités d'emploi,
- Déficit démographique,
- Volonté de découverte, d'aventure.

Il peut également s'agir de facteurs présents dans le pays de résidence, qui **poussent**, avec une contrainte plus ou moins forte, les personnes à fuir vers un lieu où les causes à l'origine du déplacement ne seraient plus présentes (facteurs de « répulsion ») :

- Motifs socio-économiques : la croissance des inégalités dans le monde, notamment entre les pays développés et ceux en développement, dont de nombreux éléments sont à l'origine (histoire, politiques économiques Nord-Sud, dette du tiers-monde...) et qui a pour seule conséquence une pauvreté grandissante pour des populations entières, à l'origine de phénomènes de malnutrition, manque d'accès aux soins de santé de base, éducation et formation déficitaires, chômage, multiplication des violences et, en bout de course, des mouvements d'émigration.
- Guerres, conflits et violences, dont le nombre croît chaque année et qui sont systématiquement à l'origine de multiples violations des droits humains par des actes de persécution envers certains individus ou communautés tels que tortures, viols, trafic et traite d'êtres humains, mutilations génitales féminines et bien d'autres crimes de guerre et crimes contre l'humanité.
- Motifs politiques : l'émergence et le maintien de régimes autoritaires est à l'origine notamment de phénomènes de corruption, répressions liberticides et persécutions politiques à l'égard de certains groupes culturels, religieux ou sociaux.
- Catastrophes climatiques telles que tempêtes, inondations ou sécheresses, de plus en plus fréquentes en raison du dérèglement du climat, dont les premières victimes sont celles et ceux qui y contribuent le moins, victimes dont le nombre ne va cesser d'augmenter dans les prochaines décennies.

Tous ces facteurs, qu'il s'agisse d'incitants ou qu'ils se présentent sous la forme de contraintes dans le pays d'origine ou de résidence, sont profondément interconnectés et ne doivent pas être pris isolément. Les inégalités de genre se manifestent par ailleurs dans l'ensemble des facteurs de contrainte évoqués.

Malgré l'extrême largesse de cette définition de base, le terme « migrant » est donc fréquemment vidé de sa substance, pour être finalement assimilé dans les discours à un **risque**, auquel devrait faire face notre société d'accueil dans l'intérêt de sa sécurité, son économie et sa culture.

Que ce soit involontairement par manque de rigueur linguistique ou consciemment, avec la volonté assumée de faire le buzz, certains canaux médiatiques et politiques contribuent, de cette façon, à créer et accentuer un sentiment de **peur** qui se développe au sein d'une partie de la population,

sentiment par ailleurs alimenté par les discours de haine et la xénophobie véhiculés par des partis de droite et d'extrême-droite, encourageant l'hostilité et la discrimination à l'égard des personnes migrantes. La campagne en vue des prochaines élections législatives et européennes ne fera certainement pas exception en la matière.

Ce cercle vicieux de la **désinformation** n'est **pas sans conséquences** : le migrant ainsi rendu responsable de tous les maux, certains partis au pouvoir, par crainte de voir leur électorat s'orienter vers des représentants aux discours plus radicaux, jouent le jeu et adoptent des politiques de plus en plus dures en matière migratoire. Ceci est vrai en Belgique, mais également dans de nombreux autres pays d'Europe et, plus généralement, à travers le monde.

Il est pourtant clair qu'appréhender la migration sous un angle sécuritaire et répressif n'est en aucun cas une solution à ce qui est présenté depuis longtemps par certains comme une « crise migratoire ».

Au niveau **européen** :

- Le Règlement Dublin a pour objectif de déterminer l'Etat responsable du traitement de la demande d'asile d'une personne exilée arrivée sur le sol européen. Ses règles sont telles que, sauf rare exception, c'est le premier pays d'entrée qui est désigné comme responsable. Il fait ainsi peser une pression inégale sur les systèmes d'accueil des pays du Sud de l'Europe, en première ligne sur les routes de l'exil et au sein desquels le respect des droits humains et la dignité humaine des personnes ne sont absolument plus garanties. Malgré son inadéquation et son opposition à toute idée de solidarité européenne, il est pourtant toujours d'application aujourd'hui.
- Les accords financiers passés avec des pays tiers à l'Union Européenne (Turquie, Lybie, Tunisie, Niger...) en vue d'externaliser les frontières, bloquer les arrivées sur le continent via certaines routes migratoires dangereuses et augmenter le nombre de retours se multiplient ces dernières années. Ils sont conclus sans préoccupation aucune en termes de respect des droits humains pour les personnes migrantes, et ont pour seul résultat la création de nouvelles routes, toujours plus dangereuses, et même l'instrumentalisation des migrants par certains de ces pays afin d'obtenir des faveurs politiques et financières de la part des 27.
- Le budget de l'agence européenne de garde-frontières Frontex, responsable du contrôle des migrations vers le continent, a explosé depuis sa création il y a 20 ans, jusqu'à être multiplié par 4 sur les dernières années pour atteindre 845 millions d'euros en 2023. Ceci malgré les multiples preuves de refoulements illégaux de migrants à l'encontre de l'Agence, et l'absence totale de contrôle de son action.

La **Belgique** n'est bien sûr pas en reste en matière de politiques répressives et déshumanisantes à l'égard de la population migrante sur son sol. Le non-respect du droit à l'accueil des demandeuses et demandeurs d'asile, pleinement assumé depuis plus de deux ans par l'exécutif fédéral, peut en attester. Pire : condamné, à des milliers de reprises par les tribunaux belges et européens, à offrir à chaque personne en situation d'exil une place en centre d'accueil le temps du traitement de la demande de protection, le gouvernement prend la liberté de marcher ouvertement sur l'Etat de droit, non content de manquer à ses obligations internationales les plus élémentaires.

En matière d'accès et de maintien du séjour également, les autorités belges font preuve d'une ligne politique très dure :

- Au-delà de l'accueil, la procédure d'asile est longue, éprouvante, et excessivement rigide. Elle manque de prendre en compte comme elle le devrait les traumatismes vécus par les personnes, au détriment de leurs besoins pourtant bien réels de protection.
- Les possibilités de régularisation humanitaire ou médicale se réduisent à peau de chagrin.
- Chaque motif de séjour fait l'objet de conditions très strictes, qu'il convient de respecter scrupuleusement au risque de perdre son titre de séjour et ne plus avoir droit à aucune autre forme d'assistance que l'aide médicale urgente, par ailleurs souvent très compliquée d'accès.

Pas question de solliciter une aide sociale financière si l'on perd son job étudiant, en cas de séparation avec la personne que l'on a rejoint en Belgique ou le temps de trouver un nouvel employeur après une rupture de contrat sous permis unique, au risque de devenir immédiatement « une charge déraisonnable pour le système d'aide sociale du Royaume ». Et une fois sans-papiers, les craintes d'expulsion additionnées à la précarité rendent le quotidien difficilement supportable.

L'Etat, à travers l'Office des étrangers, est ainsi sciemment responsable d'une « fabrique de sans-papiers », au grand bonheur de certains qui ne manquent pas de profiter de la vulnérabilité extrême de ce public en situation de précarité dans leur intérêt personnel.

**Pourtant**, aucune de ces mesures, aussi drastique soit-elle, n'est parvenue jusqu'ici et ne parviendra jamais à limiter les mouvements migratoires vers l'Europe à un flux qui serait considéré comme acceptable. Elles ont uniquement pour effet de rendre les routes migratoires de plus en plus dangereuses et coûteuses pour les personnes migrantes, et font ainsi parfaitement le jeu des passeurs, acteurs de la traite et du trafic d'êtres humains, qu'elles prétendent pourtant chercher à éradiquer.

Il est clair qu'un changement de paradigme est indispensable. Les mouvements migratoires sont, et resteront, un phénomène indissociable de l'espèce humaine. Croire le contraire est illusoire, de même que continuer à soutenir des politiques migratoires restrictives qui portent inévitablement atteinte aux droits fondamentaux et à la dignité humaine.

En ce sens, l'image de crise, le narratif négatif et la posture réactive qui accompagnent systématiquement depuis plusieurs dizaines d'années les discussions relatives à la migration doivent céder la place à une posture au minimum pragmatique et raisonnée, idéalement enthousiaste au regard des **opportunités** que la migration offre à notre société :

- Plusieurs études récentes<sup>1</sup> confirment que l'immigration impacte positivement l'économie belge, ceci alors même que notre pays est l'un des plus mauvais élèves de l'OCDE en matière d'intégration des personnes étrangères, immigrées et natives, sur le marché du travail national. Elle favorise également le développement des pays d'origine, en occasionnant l'augmentation des transferts financiers vers ces pays.
- En lien avec ces considérations économiques, la démographie et le vieillissement progressif de la population locale sont également positivement influencés par l'accueil de populations

---

<sup>1</sup> H. D'ALBIS, E. BOUBTANE et D. COULIBALY, « Macroeconomic evidence suggests that asylum seekers are not a "burden" for Western European countries », *Science Advances*, 2018 (4) ; NATIONAL BANK OF BELGIUM, *The economic impact of immigration in Belgium*, Economic review, 2020, disponible sur [https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2020/ecorev2020\\_special.pdf](https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2020/ecorev2020_special.pdf).

migrantes non-européennes, en moyenne beaucoup plus jeunes, et par-là les systèmes de sécurité sociale et de pensions.

- Sur les plans culturel et humain, bien sûr, l'immigration est aussi une source de progrès. Elle favorise les échanges dans de nombreux domaines (artistiques, intellectuels) et rend possible une société plus diversifiée et dynamique, portée sur le vivre-ensemble plutôt que l'entre-soi, contribuant au façonnement d'une identité plurielle.

Favoriser des migrations se déroulant dans des bonnes conditions relève donc de l'intérêt de tous : la personne qui se déplace peut vivre ainsi plus dignement, tout en participant au bien-être de son pays d'origine et de sa société d'accueil.

Il s'agit donc avant tout de bon sens, mais cela ne sera possible qu'en changeant de voie afin de répondre aux multiples obstacles auxquels les mouvements migratoires font face actuellement. Ces réponses doivent être guidées par une volonté de **justice migratoire**, fondée sur le respect des droits fondamentaux, l'égalité et la solidarité. Elle passe par :

- Le renforcement des partenariats pour le développement durable et des aides fournies dans ce cadre, afin que tout être humain puisse vivre dignement là où il est né,
- L'élargissement des voies sûres et légales de migrations, et la fin de la précarisation des statuts de séjour,
- Ainsi que par l'intensification des politiques d'intégration sociale et de lutte contre les discriminations dans les pays d'accueil.

La construction d'un monde plus juste et durable passera inévitablement par ce virage, en faveur de la dignité de chacun.